

**INFOS ESQUAL**

**Certification ISO 9001 Version 2008 :** la nouvelle version de la norme est éditée. IL N'Y A AUCUN CHANGEMENT FONDAMENTAL PAR RAPPORT A L'ANCIENNE VERSION ( pas de retrait d'exigences et pas d'ajout d'exigences). La plupart des organismes de certification font systématiquement des audits en version 2008 lors de votre audit de suivi.

**Fiches outils OSE :** ESQUAL met à disposition de ses clients des fiches outils formats livret quart de page sur tous les outils connu à ce jour ( AMDEC, 5S, MRP, Document unique, AUDIT, SMED....)

DISPONIBILITE SUR SIMPLE DEMANDE

**Activités actuelles :**

De nombreux clients ont fait appel à nous dans le cadre de la mise en place de contrat de professionnalisation. Nous avons donc actuellement une activité forte en terme de formation à des outils de management ou d'organisation et de gestion de production.

**NOS PARTENAIRES**

**ACQSE Conseil :** partenaire conseil et formateur en entreprise. Situé en Auvergne et plus spécialisé dans le domaine des analyses de risques. Contact : ac-qse.conseil@orange.fr

**Nos projets**

- Développement d'un outil pour la gestion des compétences du personnel.
- Continuer notre développement d'activité dans le milieu de la montagne.

**NOS CLIENTS ACTUELS**



**MAXIME DU MOIS**

« n'allez pas ou le chemin peut mener, allez là ou il n'y a pas de chemin et laissez y une trace »

**Les astuces ESQUAL**

Pour cette news N°2, nous avons choisi de vous parler d'un sujet souvent « négligé » dans les entreprises : LA COMMUNICATION  
**QUE DEMANDE LE REFERENTIEL ?** « 5.5.3 Communication interne La direction doit assurer que des processus appropriés de communication sont établis au sein de l'organisme et que la communication concernant l'efficacité du système de management de la qualité a bien lieu »  
 Dans la majorité des entreprises, le personnel à le sentiment que la communication ne se fait pas. Or la plupart du temps, la communication des informations est faite, mais pas de manière MAITRISE.  
 D'où la notion de « processus appropriés de communication »

Comment procéder ?  
 Il faut tout d'abord recenser les moyens de communication à notre disposition  
 Quelques exemples : NOTE DE SERVICE, RAPPORT CE, RAPPORT CHSCT, REVUE DE DIRECTION, NEWS, JOURNAL D'ENTREPRISE.....  
 Puis ensuite recenser les informations que l'on souhaite diffuser.

**PROCESSUS DE COMMUNICATION**

venant de / vers	Type d'information à communiquer	Sur quel support?	Qui communique?	A qui?	A quelle fréquence?
DIRECTION	Chiffre d'affaire	journal d'entreprise	direction	TOUS	semestrielle
QUALITE	taux de non-conformité	Panneau affichage	RQSE	Maîtrise	mensuelle
CHSCT	taux de fréquence des accidents	rapport CHSCT	direction	Maîtrise	Mensuelle

Vous pouvez alors envisager la création d'un processus SIMPLE de communication que vous pouvez dès lors capitaliser dans un document comme ci-dessus.



N'oubliez pas la partie RETRAIT DES INFORMATIONS (notamment sur les tableaux d'affichages)

« Ce n'est pas communiquer que communiquer seulement ce qui est clair »Alain

**NOTRE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENT**



ESQUAL  
 S.A.R.L au capital de 7622 euro  
 RCS Villefranche-Tarare 421976 457  
 TVA INTRA: FR3742197645700018  
 158 Allée du Puits BOTTET  
 69480 MARCY  
 TEL:04 26 74 56 66  
 PORT:06 74 53 59 40  
 FAX:04 26 74 56 65  
 Email: esqual.conseil@free.fr



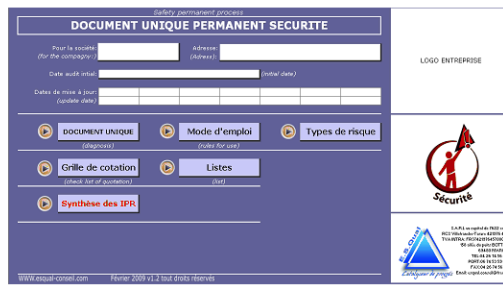
**Environnement**

Dans le cadre de la mise en place de systèmes de management de l'environnement, ESQUAL à réalisé pour plusieurs de ses clients une analyse complète du code de l'environnement. Elle à eu pour objectif de vérifier point par point la conformité de l'entreprise par rapport aux exigences du code de l'environnement. Pour ce faire, nous avons mis en place une grille d'analyse permettant de répertorier l'ensemble des chapitres du code et d'avoir un accès direct via internet vers le chapitre concerné. Cette approche permet non seulement de vérifier si nous sommes ou nous sommes concerné par une des exigences, mais aussi de servir de base pour la veille réglementaire et légale.  
**CETTE ETUDE EST DISPONIBLE**  
 Nous allons compléter par la même occasion notre diagnostic environnement en intégrant les autres exigences.

( article L230-2 du code du travail ) : obligation de l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs sur la base des principes généraux de prévention ...et obligation de réaliser l'évaluation des risques)(décret 2001-1016 portant sur la création d'un document relatif à l'évaluation des risques. Il introduit deux dispositions dans le code du travail : la première , article R230.1 du code du travail oblige à formaliser dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques et la deuxième, article R 263.1.1 porte sur les sanctions pénales en cas de non respect de l'article R. 230.1)

**Sécurité**

Sur le même principe que notre diagnostic environnement, nous avons développé un outil sur EXEL permettant de faire une analyse des risques industriels (document unique). Cette analyse est basé sur les 16 points préconisés par L'INRS. Afin d'en faciliter l'utilisation, nous avons associé à ce document une grille de cotation de type AMDEC avec une fréquence,



une gravité et une détection. Des listes de choix permettent d'accéder rapidement aux critères à analyser.